

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 14 JUIN 2023

Présents : cf. liste annexe.Secrétaire de séance : André FOUGÈREDate de la convocation du Conseil de Communauté : 7 juin 2023Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°2

ABATTOIR INTERCOMMUNAL ; TARIFICATION DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-6 ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie réuni le 21 mars 2023 ;

Vu la délibération n°22 du 13 avril 2023 relative à la tarification de nouvelles prestations de l'abattoir ;

Afin de pouvoir répondre aux demandes des usagers, Monsieur le Président de la Régie intercommunale, sur proposition du Conseil d'exploitation réuni le 21 mars 2023, propose de développer les nouvelles prestations tarifées suivantes :

Nouvelles prestations (Tarifs HT)	
Mise en quartiers Gros bovins	15,00 €
Traitement des tripes Gros bovins	10,00 € / bête
Blanchissement pieds + tête veaux	9,50 € / bête
Traitement fraise de veaux	7,75€ € / tête
Transport frigorifique (Aller/Retour)	0,50€ / km

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les propositions du conseil d'exploitation relatives à la tarification des prestations supplémentaires applicables au 15 juin 2023 ;
- de charger M. le Président de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le